



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal du 12 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MÉNÈS, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Pierre GALERNEAU, Monsieur Olivier ATTANÉ, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Monsieur Franck MADIER, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Patrick EVENNOU, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Vincent TALLE, Monsieur Hugues PERU, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Madame Violaine CHARIL (pouvoir à Madame Françoise MÉNÈS), Monsieur Guillaume GADAL (pouvoir à Monsieur Olivier ATTANÉ), Madame Catherine FORGET (pouvoir à Monsieur Christian PREVOST), Monsieur Patrice BERNIER, Monsieur Jean-Marie PANAZOL (pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT).

Monsieur Franck MADIER a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	5 novembre 2024	Abstentions	00
Membres en exercice	28	Suffrages exprimés	27
Membres présents	23	Contre l'adoption	00
Procurations	04	Pour l'adoption	27
Membres absents	01		

DEL -2024_64 Convention de participation financière avec la Communauté d'agglomération de La Rochelle - Etudes de conception portant sur la requalification de la RD 108

Monsieur Patrick ORGERON explique que dans la continuité des études initiées sur le rond-point de la République, le Conseil départemental de Charente Maritime, la Communauté d'agglomération de La Rochelle et la ville de Périgny se sont groupés pour mener des études préalables à la requalification des avenues Joliot Curie et Paul Langevin (route départementale n°108) à Périgny assurant plusieurs fonctions : transit des automobilistes et cyclistes reliant La Rochelle ou sa rocade à la plaine d'Aunis, desserte du parc d'activités économiques (PAE) de Périgny et entrée de ville de Périgny.

Ces voies sont soumises à une intensité et une diversité d'usages dont la cohabitation doit être améliorée, car la configuration actuelle ne permet pas des déplacements piétons et cyclables efficaces et sécurisés, ni une desserte en transport en commun satisfaisante.

Une requalification de l'axe est donc nécessaire pour compléter et améliorer les liaisons et les traversées piétonnes et cyclables et optimiser la desserte bus du parc d'activités.

Ces aménagements doivent être compatibles avec le niveau de trafic automobile (17 000 véhicules/jour sur le tronçon Est et 24 000 sur le tronçon Ouest).

La Communauté d'agglomération de La Rochelle, associée au Conseil Départemental de la Charente-Maritime et à la commune de Périgny, souhaite donc réaliser les études de conception visant à requalifier les avenues Joliot Curie et Paul Langevin à Périgny.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la participation financière de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et de la commune de Périgny à ces études.

Le projet d'aménagement consiste notamment à :

- créer une piste cyclable au sud de la RD108 ;
- créer une voie mixte piétons/cyclistes au nord de la RD108 ;
- sécuriser les traversées piétons/cyclistes de la RD108 ;
- aménager les arrêts de bus et les connecter aux cheminements piétons ;
- aménager le giratoire des avenues Joliot Curie, Paul Langevin et Louis Lumière ;
- renforcer la chaussée de la RD108 ;
- créer une voie réservée VR2+ ou voie bus.

Les études de conception comprennent les éléments suivants :

- l'étude de maîtrise d'œuvre composée des éléments de mission suivants au sens du Code de la commande publique et dont le programme est fourni en annexe 1 :
 - EP : études préliminaires ;
 - AVP : études d'avant-projet ;
 - PRO : études de projet ;
 - ACT : assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux ;
- les missions complémentaires qui pourront être confiées au maître d'œuvre :
 - dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ;
 - étude de faisabilité de la création d'un pôle d'échange multimodal (prise en charge à 100% par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au titre de sa compétence « transports collectifs ») ;
 - étude de trafic ;
- les autres prestations techniques nécessaires : levés topographiques, études géotechniques, géolocalisation des réseaux (liste non exhaustive).

La Direction de l'Aménagement de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle assurera le pilotage de l'étude.

La Direction des Infrastructures du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et la Direction des Services Techniques de la Commune de Périgny seront associées à l'étude pour valider chaque élément de mission avant que le suivant puisse être initié.

Le montant des études de conception de la requalification des avenues Joliot Curie et Paul Langevin (route départementale n°108) à Périgny est estimé à 185 000 € HT.

Conformément à cette répartition, la participation financière des co-signataires de la convention est la suivante :

- Communauté d'Agglomération de La Rochelle : 38,5 %, soit 71 000 € hors taxes ;
- Conseil Départemental de la Charente-Maritime : 45,3 %, soit 84 000 € hors taxes ;
- Commune de Périgny : 16,2 %, soit 30 000 € hors taxes.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AR Prefecture

017-211702741-20241112-DEL_2024_64-DE
Reçu le 15/11/2024

VU la convention de participation financière au titre des études menées sur la requalification de la RD 108, annexée à la présente,

Entendu l'exposé de Monsieur ORGERON, 1^{er} Adjoint en charge de l'organisation des espaces et du développement harmonieux des territoires, patrimoine communal et gestion de la voirie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité des suffrages exprimés

- o **APPROUVE** la réalisation des études de conception visant à requalifier les avenues Joliot Curie et Paul Langevin à Périgny.
- o **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de participation financière au titre du frais engagés par la Communauté d'agglomération de La Rochelle dans le cadre des études précitées, annexée à la présente délibération ;
- o **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à toutes formalités utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les documents y afférent, dont ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,
 - Madame la Présidente du Conseil Départemental de Charente-Maritime,et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Périgny, le

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIERE

